

**Carte de cantine.** Pour tous les usagers du service de restauration, une carte d'accès est nécessaire et facturée : **4,60 €**, payable dès l'inscription de chaque élève au lycée.

#### Restauration au ticket :

---

- Les repas sont payables d'avance, en espèces, chèque (minimum 10 €) ou via l'application TurboSelf sur le site du lycée.
- Le tarif pour un repas est de : **4,39 € pour l'année scolaire 2025-2026\***
- Lors du départ de l'élève du lycée, le solde positif éventuel sera remboursé, sous réserve de fournir un RIB du responsable légal.

#### Restauration au forfait :

---

- L'élève est demi-pensionnaire pour un trimestre complet, et déjeune 4 ou 5 jours par semaine.
- Le règlement se fait à réception de la facture trimestrielle, en espèces, chèque ou par virement bancaire sur le compte du lycée.
- Le tarif du 1<sup>er</sup> trimestre (septembre-décembre) est de :
  - **238,05 €**, soit 3,45 €/repas pour le forfait 5 jours\*
  - **202,40 €**, soit 3,68 €/repas pour le forfait 4 jours\*
- Les repas non consommés ne sont pas remboursés, sauf dans les cas suivants de « remises d'ordre » : maladie sur présentation d'un certificat médical à partir de 15 jours d'absence, sortie pédagogique, voyage scolaire, stage en entreprise, exclusion décidée par l'établissement, changement d'établissement, période de suspension de cours en période d'examens, journée du citoyen, pratique de jeûne par l'élève (sur demande écrite, au moins 15 jours avant le début).
- L'élève peut changer de régime dans le courant de l'année, à condition de transmettre au moins 15 jours avant la fin du trimestre la demande écrite du responsable légal.

#### Internat :

---

- Cette option d'hébergement est proposée dans le cadre de conventions avec les lycées disposant d'un internat (Marcel Sembat, Corneille, Jeanne d'Arc) ; les places étant limitées, il convient de se mettre en contact avec le/la CPE au moment de l'inscription.
- Le règlement se fait à réception de la facture trimestrielle, en espèces, chèque ou par virement bancaire sur le compte du lycée.
- Le tarif du forfait 5 nuits pour le 1<sup>er</sup> trimestre (septembre-décembre) est de **645,84 €\***

\* Tarifs votés en Commission permanente par la Région en mai – juin 2026-05-04

✂.....

Coupon à remettre à l'inscription :

Je choisis pour l'élève : (nom-prénom-classe) .....

- le système du repas « ticket » (chèque de 46.80 € (le badge + 10 repas))
- le système du forfait 5 jours (chèque de 4.60€ pour le badge puis facture trimestrielle)
- le système du forfait 4 jours (chèque de 4.60€ pour le badge puis facture trimestrielle)
- l'internat (chèque de 4.60 € pour le badge puis facture pour le trimestre)

Date et signature des parents :